

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL)

- Aucun dossier d'inscription ne sera accepté au lycée Honoré d'Urfé si l'élève ne figure pas **sur les listes AFFELNET** transmises par les services de la DSDEN 42 (les réponses sont publiées le Mardi 30 juin).
- Aucun dossier incomplet ne sera accepté (voir listes des pièces à joindre au verso).
- Le candidat qui ne vient pas s'inscrire **perd le bénéfice de son affectation dès LE LUNDI 6 JUILLET 2026.**

Le dossier d'inscription est entièrement téléchargeable, il est à imprimer (**pas de recto-verso**), à remplir et à rapporter directement au lycée Honoré d'Urfé (*entrée rue de l'Egalité*) – **aucun dossier d'inscription ne sera traité par courrier.**

Si toutefois vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les documents nécessaires, le retrait des dossiers papier sera possible à partir du **mardi 23 juin 2026.**

La présence de l'élève est obligatoire lors du dépôt du dossier d'inscription. A condition que tous les documents soient **signés par les responsables légaux,** le dossier peut être rapporté par l'élève seul. Toutefois, pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à **l'internat**, la présence des parents est conseillée.

Afin de gérer dans les meilleures conditions le retour des dossiers d'inscription, merci de respecter le calendrier suivant établi par collège d'origine :

DATE DE DEPOT DU DOSSIER	HORAIRE	NIVEAUX
Jeudi 2 juillet 2026	13h00 – 18h00	1 ^{ères} ST2S + 1 ^{ères} STL + 1 ^{ères} STMG + 1 ^{ères} GENERALES EXTERIEURES

Tout dossier envoyé ou déposé au lycée en dehors des plages horaires définies ne sera pas accepté.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première technologique

Procédure : les dossiers d'inscription ont été construits de manière à limiter au maximum le nombre d'impression inutile, certains documents sont à imprimer obligatoirement et à rapporter au lycée Honoré d'Urfé, d'autres vous délivrent des informations et peuvent être simplement téléchargés. Nous vous invitons à prendre connaissance du dossier dans sa globalité et d'imprimer par la suite les documents dont vous aurez besoin.

Documents à imprimer et à rapporter obligatoirement au lycée Honoré d'Urfé

☐ **Fiche d'inscription en seconde** : il s'agit de la fiche sur laquelle l'élève fera le choix de ses langues vivantes et éventuellement d'une option facultative.

 Si votre enfant est affecté dans une **section spécifique**, vous veillerez à bien cocher : **ABIBAC - ESABAC - Course d'Orientation – Sportif Haut Niveau**.

- ☐ Fiche de renseignements
- ☐ Fiche autorisations parentales
- ☐ Fiche infirmerie + 1 photo d'identité
- ☐ Fiche principe de laïcité

Pièce à joindre obligatoirement

- ☐ 1 photocopie de la pièce d'identité de l'élève

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves demi-pensionnaires

☐ **Fiche d'inscription au restaurant scolaire**. Un chèque devra être joint à la demande afin d'alimenter la carte de self.

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves internes

- ☐ Dossier d'internat + 2 photos d'identité

Documents personnels à présenter

- ☐ Livret de famille pour créer le PASS'REGION
- ☐ Chéquier (si nécessaire pour cantine, MDL, frais section CO)

PLANNING DE LA RENTREE 2026-2027

PREMIERES TECHNO.	
Mercredi 2 septembre 2026	Accueil des élèves de 09 h 00 à 11 h 00
Jeudi 3 septembre 2026	Début des cours selon l'emploi du temps provisoire.
INTERNAT	
Mercredi 2 septembre 2026	Accueil des élèves internes entre 8h00 et 9h00.

Lycée Honoré D'Urfé
1 impasse le Châtelier
BP 90259
42012 ST ETIENNE Cedex 2

NOM et Prénom de l'élève :

.....

Etablissement d'origine :

.....

Spécialité :

☐ BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE

☐ SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES EN
LABORATOIRE

→ Selon votre affectation

Inscription en Première SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE (STL) Année scolaire 2026-2027

Langue vivante A :

☐ Anglais

Langue vivante B :

☐ Allemand

☐ Espagnol

☐ Italien

☐ Portugais

Option facultative * : ☐ Théâtre ☐ Histoire des arts ☐ Arts plastiques
(=> mercredi après-midi)

☐ Cinéma-Audiovisuel (sous réserve de compatibilité d'emploi du temps)

**N.B : l'inscription à une option facultative vaut engagement pour
une année scolaire**

** l'ouverture d'une spécialité ou d'une option est conditionnée à l'effectif (10 minimum)*

DATE, NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL OU DE L'ELEVE MAJEUR :

Le ____ / ____ / ____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2026/2027

Cette fiche doit être complétée par les responsables légaux et remplie avec le plus grand soin et sous leur propre responsabilité. De la fiabilité des informations qu'elle contient dépendent des opérations de gestion très importantes :

⇒ inscription aux examens, délivrance de diplômes, certificats de scolarité, attestations, vie scolaire...

Attention : toutes les rubriques doivent être remplies obligatoirement – Cette fiche est confidentielle et reste la seule propriété de l'établissement.

É L È V E	
Nom Prénoms Sexe M / F	
Date de naissance / / + Pays naissance	
Ville de naissance (arrondissement si nécessaire) + Code département	
Nationalité : N° téléphone : Mail :	
Régime demandé : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe	
A N N E E S C O L A I R E P R E C E D E N T E	
Etablissement et Ville/Département 2025-26 :	
Public / Privé Classe 2025-26 :	
Etiez-vous boursier en 2025-26 ? : Oui / Non	
Bénéficiiez-vous d'un accompagnement pédagogique/d'aménagements scolaires ? ☐ PAP ☐ PAI ☐ PPS	
R E S P O N S A B L E L E G A L 1 ☐ Paie les frais scolaires ☐ Perçoit les aides	
LIEN : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :	
Nom Prénom	
Adresse personnelle : N° Rue	
Code Postal Ville	
☎ Personnel : ☎ Portable :	
Adresse mail obligatoire :@.....	
Situation emploi : ☐ Activité ☐ Chômage ☐ Retraite ☐ Autre	
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :	
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : ☐ Non ☐	
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.	
➔ En cas de refus, envoyez un mail à : vie-scolaire.0420042t@ac-lyon.fr	
R E S P O N S A B L E L E G A L 2 ☐ Paie les frais scolaires ☐ Perçoit les aides	
LIEN : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) :	
Nom Prénom	
Adresse personnelle : N° Rue	
Code Postal Ville	
☎ Personnel : ☎ Portable :	
Adresse mail obligatoire :@.....	
Situation emploi : ☐ Activité ☐ Chômage ☐ Retraite ☐ Autre	
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :	
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : ☐ Non ☐	
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.	
➔ En cas de refus, envoyez un mail à : vie-scolaire.0420042t@ac-lyon.fr	
Adresse où réside l'élève : ☐ Chez le responsable légal 1 ☐ Chez le responsable légal 2	
☐ Autre, précisez :	
Autre personne à contacter (Nom et Prénom) :	
Lien de parenté : ☎ Personnel :	

Nous certifions sur l'honneur la sincérité des informations communiquées.

A Saint-Etienne, le ____ / ____ / ____

Signature de l'élève

Signature des parents

POUR TOUTE MODIFICATION EN COURS D'ANNEE, APPORTER UN JUSTIFICATIF AU SECRETARIAT DES ELEVES



Lycée Honoré d'Urfé

Année scolaire : 2026 - 2027

Classe Rentrée : Seconde

Document à remplir UNIQUEMENT si vous acceptez l'étude automatique du droit à bourse

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille : Sexe : F ☐ M ☐
Nom d'usage : Né(e) le : __ / __ / ____
Prénom 1 : Prénom 2 : Prénom 3 :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Pour cela, il vous suffit de remplir les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous ☐

Vous-même :

Nom de famille* (1) :
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __ / __ / ____ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : __ __ Commune de naissance* (4) :
Adresse mail OBLIGATOIRE :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme ☐ M. ☐
Nom d'usage (2) :
Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __ / __ / ____ Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : __ __ Commune de naissance* (4) :
Adresse mail OBLIGATOIRE :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __ / __ / ____

Signature :

DOSSIER INTERNAT SECONDES-PREMIERES-TERMINALES

NOM de l'élève : _____

Prénom : _____

Date de naissance :/...../.....

PHOTO

Classe : _____

2026-2027

NOM Prénom du (des) responsable(s) légal (aux) : _____

Adresse _____

Adresse mail :

☎ portable ☎
portable élève.....

Signature du (des) responsable(s) légal(aux) de l'élève :

NOM du correspondant (si possible) _____

Adresse _____



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AUTORISATIONS DE SORTIE

Sortie du mercredi après-midi

☐ J'autorise mon enfant ☐ Je n'autorise pas mon enfant

à sortir librement le mercredi de 14h00 à 18h30.

Signature :

Absence tous les mercredi soirs

☐ absent tous les mercredis soirs

☐ dormira à l'internat tous les mercredis soirs.

En cas d'absence exceptionnelle, les parents devront fournir une autorisation écrite, la semaine précédant l'absence.

Signature :

Réservé aux élèves de section CO, ABIBAC ou ESABAC (ou sur demande particulière) :

☐ Dormira tous les dimanches soir (forfait 5 nuits)

☐ Ne dormira pas les dimanches soir

**(accueil de 20h00 à 22h00 pas de service de restauration du
soir, petit déjeuner assuré le lundi matin)**

- **Heure d'arrivée prévue :**

Signature :



Lycée Honoré d'Urfé

BP 90259
1, Impasse Le Châtelier
42014 Saint-Etienne
Cedex 2
Tél : 04.77.57.38.58
Fax : 04.77.59.00.78



Mel : 0420042T@ac-lyon.fr

www.honoredurfe.eu

Le proviseur
Roselyne Camerlenghi



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INTERNAT

Année scolaire 2026-2027

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE DEPART DE L'INTERNAT

En cas de **fermeture d'urgence** demandée par le Préfet, l'Inspection Académique, la DDASS (...) pour tout problème de santé, de transport, de conditions météorologiques (épisodes neigeux) :

☐ **J'autorise** mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé pour prendre au plus vite les transports afin de rejoindre notre domicile ou celui du correspondant.

Mon enfant se chargera de nous prévenir par ses propres moyens ou le demandera à la vie scolaire et **nous confirmerons** par mail, fax ou SMS **avoir pris connaissance de cette information.**

Dans ce cas, dès le retour de l'élève, une régularisation d'absence sera donnée à la vie scolaire.

☐ **Je n'autorise pas** mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé et m'engage à venir récupérer mon enfant, dans l'établissement, dans les plus brefs délais.

A.....le

(signature)

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

Annexé au règlement intérieur du lycée Honoré d'Urfé

PREAMBULE :

Le règlement de l'internat du lycée Honoré d'Urfé est en parfaite cohérence avec les dispositions du Règlement du lycée.

L'internat n'est pas un droit, mais un service rendu à l'élève et à sa famille.

C'est un service d'accueil, un lieu privilégié de travail, d'apprentissage de la vie sociale ainsi que d'ouverture culturelle.

Le règlement s'applique aux élèves tant mineurs que majeurs.

L'inscription en qualité d'interne suppose donc, sans équivoque possible, le devoir de tolérance, le respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions, ainsi que le respect des règles et obligations liées à toute vie en communauté.

I - INSCRIPTIONS

Le lycée Honoré d'Urfé accueille à l'internat dans la limite des places disponibles les élèves de second cycle et en priorité les élèves inscrits au Lycée Honoré d'Urfé .

Le nombre de places à l'internat étant limité :

- l'inscription engage la famille pour l'année scolaire, sauf cas de force majeure.
- le jour de la rentrée des internes, la place de tout élève absent et non excusé par une lettre de la famille est considérée comme vacante et attribuée immédiatement à un élève inscrit sur liste supplémentaire.

II - CORRESPONDANT

La désignation par le responsable de l'élève, d'un correspondant habitant Saint-Etienne ou les environs est fortement recommandée, en particulier pour les élèves dont les responsables ne peuvent se déplacer du fait de la distance géographique.

Ce correspondant doit être une personne majeure établie.

Il représente la famille pour tout ce qui concerne l'élève et s'engage en particulier à se charger de l'enfant :

- en cas de maladie
- en cas de mesure exceptionnelle empêchant le lycée de garder l'élève

Quand la famille réside hors de France continentale, le correspondant est en outre responsable du paiement des frais scolaires et de toutes les sommes dues au lycée.

Dans la situation où la famille n'est pas en mesure de trouver un correspondant, elle s'engage à venir rapidement récupérer l'élève si la situation l'exige.

III - SANTE DES ELEVES

III-1 Continuité de suivi médical de l'élève :

Cette continuité est assurée par des infirmiers présents à l'internat de 18h à 21h. Elle s'appuie sur les protocoles (PAI, PPS) signés entre les responsables de l'élève et l'établissement (cf Règlement Intérieur chap. III).

Une fiche spécifique pour l'internat précise les protocoles d'intervention médicale de suivi ou d'urgence. Elle conditionne l'inscription à l'internat.

III-2 Continuité éducative et prévention :

- Conformément au Règlement Intérieur de l'établissement, il n'est pas autorisé de fumer , d'introduire ou de consommer tout produit psychoactif dans l'enceinte de l'internat. Il est interdit d'introduire tout objet susceptible d'être utilisé pour porter atteinte à la personne.
- Sous la responsabilité des Conseillers Principaux d'Education, des actions de prévention sur les conduites dites « à risque » permettront à chacun de donner du sens aux interdictions d'usage et de détention de produits psychoactifs (licites ou illicites). Ces interventions ponctuelles ou programmées pourront traiter aussi de tout autre sujet relatif au bien-être individuel et collectif comme la relation à l'autre, l'estime de soi,...

Les personnels d'encadrement de l'internat sont des interlocuteurs privilégiés pour accompagner toute situation de mal-être.

IV - SORTIES

Le Lycée ne peut garder aucun élève durant les petits congés, les vacances et les jours fériés
En fin de semaine, les élèves rejoignent leur famille après le dernier cours prévu à l'emploi du temps.

IV-1- Sorties du mercredi :

Les élèves sont autorisés à sortir seuls de 13 h à 18 h 30 si leurs parents ne s'y opposent pas.
Ils peuvent rejoindre leur famille jusqu'au jeudi matin de façon régulière ou occasionnelle. La famille devra le préciser à l'inscription.

Pour une sortie exceptionnelle, le responsable légal devra en formuler la demande par écrit **au moins 24 heures à l'avance** afin d'en informer les services de restauration.

IV-2 - Sorties dans la journée :

Les internes sont autorisés, au même titre que les externes à sortir dans la journée en cas de suppression d'un ou plusieurs cours.

Après les cours, tous les élèves internes doivent impérativement être présents au restaurant scolaire à 18h30, heure du premier appel effectué par les Assistants d'Education.

IV-3 - Sorties du soir pour activités :

Les internes peuvent être autorisés à sortir après le dernier cours de la journée pour suivre une **activité extérieure régulière**. Cette autorisation doit être demandée par le responsable légal en début d'année par écrit.

Toute autre demande de sortie doit être motivée. Elle sera soumise à l'appréciation des responsables d'internat et doit rester exceptionnelle.

Dans tous les cas le retour à l'internat s'effectuera au plus tard à 21h00. Un repas pourra être réservé sur demande. Durant toutes les sorties énumérées ci-dessus, la responsabilité du responsable légal se trouve naturellement engagée. **L'élève doit se signaler dès son arrivée.**

IV-4 - Sorties de groupe :

Des sorties culturelles, pédagogiques ou éducatives accompagnées par des personnels de l'internat peuvent être organisées. Une autorisation des représentants légaux sera demandée pour les internes participant à l'activité.

V - RESTAURATION

Le lycée Honoré d'Urfé assure un service de restauration spécifiques le soir et le matin pour les internes.

Un badge personnel est remis en début d'année à chaque interne. Ils devront badger à chaque repas.

La présence des élèves internes à ces repas est obligatoire sauf dérogations particulières (Cf **IV-SORTIES**).

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire aucune denrée personnelle ne doit être introduite au restaurant scolaire.

VI – COMMUNICATION AVEC L'INTERNAT

Adresse mail : internat.0420042t@ac-lyon.fr

Téléphone internat : 0686882173

- La communication avec les personnels d'internat se fait prioritairement par mail, et en cas d'urgence par téléphone.
- Toute absence à l'internat doit être signalée le plus tôt possible par écrit par les parents avec indication précise du motif. En cas d'absence non signalée, les personnels de service en avisent le responsable de l'élève concerné.

VII - VIE A L'INTERNAT

Les conditions de vie à l'internat doivent favoriser à la fois la réussite scolaire de l'élève et son épanouissement personnel dans un cadre collectif.

Représentation des internes :

Quatre représentants (2 titulaires et 2 suppléants) des élèves internes sont élus pour l'année. Ils sont élus par l'ensemble des élèves internes et participent au conseil d'internat réuni plusieurs fois dans l'année.

Par ailleurs ces représentants peuvent être candidat au conseil d'administration de l'établissement.

Rythme de vie :

Les locaux de l'internat sont accessibles à partir de 18h00 tous les soirs et 14h le mercredi. Les internes déposent leurs bagages les lundi et vendredi matin à la bagagerie de l'externat prévue à cet effet.

Temps forts :

- 18h00 18h30 ouverture des bâtiments
- 18h30 19h30 repas (1^{er} appel des internes)
- 19h45 21h00 étude obligatoire organisée sous la responsabilité des assistants d'éducation (2^{ème} appel des internes)
- 21h00 22h00 temps libre
- 22h00 22h30 (dernier appel des internes)
- 22h30 extinction des feux

- 07h réveil des internes
- 07h30 fermeture des bâtiments, petit déjeuner au restaurant scolaire.

Les chambres :

Le calme et le respect de l'autre dans les chambres sont des conditions essentielles pour garantir à chaque interne un espace personnel privilégié.

- *La répartition des internes dans les chambres est de la responsabilité de l'établissement.*
- *Les règles de non mixité dans les chambres doivent être respectées.*
- *Lors de l'accueil de rentrée, une fiche relative à l'état des lieux est établie par les élèves et remises aux responsables d'internat.*

Toute dégradation volontaire pourra être facturée au responsable.

- *Les élèves ont la responsabilité du rangement de leur chambre afin d'en faciliter le nettoyage.*
- *Pour des raisons de sécurité aucun déplacement de mobilier n'est autorisé. De la même façon est interdite l'utilisation de matériel inflammable (bougie, encens, ...).*
- *Une armoire est mise à disposition de chaque élève afin d'y mettre ses effets personnels. L'apport d'objets de valeur est vivement déconseillé et reste sous la responsabilité de l'élève.*

Les espaces communs :

Des espaces collectifs mixtes sont mis à la disposition des élèves afin de préserver les espaces individuels (chambres) des internes :

- *Foyers comme lieu de détente et d'activités collectives.*
- *Salles de travail réservé aux travaux collectifs ou individuels des internes.*
- *Salles de musique*

Des équipements sont mis à disposition des internes dans ces lieux de détente (jeux, instruments...).

Pour des raisons d'hygiène et de confort, dans l'ensemble des espaces communs (y compris couloirs et escaliers) nous demandons aux internes de circuler en utilisant les pantoufles ou chaussures d'intérieur prévues dans leur trousseau.

Autres règles de vie collective

Une Charte sera établie en début d'année avec les élèves afin de les associer aux détails d'organisation de la vie collective.

Trousseau :

Le trousseau doit être suffisant. Il peut se composer suivant la liste indicative ci-dessous :

- Un drap housse
- 1 enveloppe de traversin
- 1 couette + la housse de couette
- Trousse + linge de toilette
- 1 paire de pantoufles silencieuses
- linge et vêtements au gré de la famille
- 1 cadenas obligatoire



Coupon à compléter et à remettre dans le dossier d'inscription

Je soussigné(e)reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Lu et approuvé.

Les parents,

L'élève,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Règlement intérieur et autorisations *Année scolaire 2026-2027*

Nom et Prénom :

Classe (en 2026-2027) :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de (1) : Responsable légal – Père – Mère – Tuteur

☐ Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique, sur le site internet du lycée (<http://www.honoredurfe.eu>) et m'engage à les respecter.

☐ Autorise le chef d'établissement à utiliser la photographie de mon fils, ma fille (1) dans le cadre de sa formation (réalisation du trombinoscope du lycée, vie lycéenne...).

☐ Autorise le chef d'établissement à enregistrer et à diffuser sur la web radio du lycée la voix de mon fils, ma fille (1) dans le cadre des projets pédagogiques.

☐ Autorise le chef d'établissement en cas d'accident ou d'urgence à faire pratiquer les premiers soins dans le service hospitalier le plus proche.

Fait à le2026

(1) Rayer la mention inutile

Signatures

Le père

La mère

L'élève

NOTE D'INFORMATION - INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2026-2027

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 141-5-1 (principe de laïcité), L 141-5-2, L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'École est laïque. Lieu de neutralité pour les personnels et de discrétion pour les élèves, l'École est un espace de transmission de savoirs et d'acquisition de connaissances scientifiques tout autant que d'émancipation où se forment les futures citoyennes et futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses, mais leur expression à l'École est encadrée, ce qui impose le respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves -ou étudiants inscrits dans un établissement scolaire du 2nd degré pour leur cursus supérieur- sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

Classe :

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



HEBERGEMENT A L'INTERNAT

REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2026/2027

INSCRIPTION FORFAITAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE

AVOIR SON PASS' REGION

PAYER LES FRAIS D'INTERNAT

2 TARIFS (ANNEE 2026) : 1 982.90€
(4 nuits + repas)
2 160.85€
(5 nuits + repas)

QUAND ?

- A RECEPTION D'UNE FACTURE TRIMESTRIELLE
- ECHEANCIER POSSIBLE sur demande à l'Intendance en début de trimestre

COMMENT ?

INTERNET : identifiant et mot de passe remis par l'INTENDANCE à la rentrée
CB : à l'INTENDANCE
ESPECES : à l'INTENDANCE
PRELEVEMENT : Modalités se renseigner à l'INTENDANCE

REMISES

- SE RENSEIGNER AUPRES DE L'INTENDANCE (Formulaire à retirer indiquant les remises possibles)

AIDES FINANCIERES AUX ELEVES

(FONDS SOCIAL)

BTS : se renseigner auprès du CROUS
Autres élèves : se renseigner auprès de l'Intendance

ACCUSE DE RECEPTION

JOINDRE UN RIB AU NOM DU RESPONSABLE FINANCIER

Adresse mail du RESPONSABLE FINANCIER (obligatoire) : _____

Adresse mail ELEVE : _____

Je soussigné(e) M _____ responsable légal de l'élève :

NOM : _____ **Prénom** : _____ **Classe** _____

Déclare que celui-ci sera interne. Je choisis le forfait : ☐ 4 nuits ☐ 5 nuits

J'ai reçu le règlement financier de l'établissement et m'engage à le respecter.

A Saint-Etienne, le

Signature du responsable légal



1ère STL BIOTECH ou BTS BIO ALC 1ère Année UNIQUEMENT

MATERIEL DE LABORATOIRE BIOTECHNOLOGIES

Acheté et fourni par le Lycée
Matériel OBLIGATOIRE pour les travaux en Laboratoires

**BLOUSE DE PROTECTION +
ENTRETIEN**

24€

**LUNETTES DE SECURITE +
PROPIPETTE**

11€

Participation de 35€ demandée aux élèves de 1ère STL BIOTECH

**Participation de 35€ demandée aux nouveaux étudiants BTS BIO
ALC**

**Participation de 24€ (si vous avez déjà les lunettes de protection et
la propipette)**

✂.....
.....

**A compléter et à rendre accompagné d'un chèque (35€ ou 24€ selon le cas)
(au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honoré d'Urfé)**

Je soussigné(e) M.....
responsable légal de l'élève,

NOM : PRENOM :

Niveau :

Participe aux frais pour l'achat de matériel de laboratoire à hauteur de :

☐ **35€ (Blouse de protection + Lunettes + propipette)**

☐ **24€ (Blouse de protection si déjà en possession de lunettes et propipette)**

A Saint-Etienne, le

Signature du responsable legal

FICHE INFIRMERIE INTERNAT (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR ET SIGNER PAR LES PARENTS – Une 2^{ème} fiche distribuée à la rentrée sera à remplir pour l'infirmerie d'externat

ELEVE

Nom : Prénom :

Classe en 26/27.....

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse : Ville.....

PHOTO
(à agraffer)

PARENTS ☐ Mariés ☐ Divorcés / Séparés ☐ Célibataires

TELEPHONE indispensable pour joindre les parents :

- **PERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :
- **MERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :
- **CORRESPONDANT** : Nom Prénom : Domicile : Portable :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Date du dernier rappel DTP (diphtérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il des problèmes de santé (à signaler en cas d'hospitalisation) ? :

Présente-t-il une allergie ? Si OUI à quoi ? :

Traitement :

(Interdiction d'avoir un traitement dans les chambres d'internat, il doit être déposé et pris à l'infirmerie)

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père :

La Mère :

Le Tuteur :

A REMPLIR obligatoirement pour tous les élèves internes et externes

ELEVE

Nom :

Prénom :

Classe en 26/27.....

Né(e) le :

à.....

.... Nationalité :

Adresse :

..... Ville.....

Régime : ☐ Interne ☐ ¹/₂ Pensionnaire ☐ Externe

L'an dernier : Etablissement fréquenté en 25/26 (nom et ville) :

Classe en 25/26 :

PHOTO
(à agrafer)

PARENTS ☐ Mariés ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Célibataires ☐ Remariés (Père -Mère)

Si l'un des parents est décédé (Père - Mère), date du décès :

TELEPHONE où joindre les parents ou le tuteur

(indispensable) Domicile :

Portable père :

Portable mère :

..... Famille ou Ami :

Portable Élève

:

PERE : Nom Prénom : Profession : Tél. travail :

..... **MERE** : Nom Prénom : Profession : Tél. travail

: **TUTEUR** : Nom Prénom : Profession : Tél.

travail :

RESPONSABLE LEGAL ☐ PERE ☐ MERE ☐ TUTEUR

ADRESSE MAIL : Parents

Élève

Nombre de frères et sœurs :

Prénoms :

Age :

Lieu de scolarité ou profession :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Date du dernier rappel DTP (diphtérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il subi des interventions chirurgicales ? Si OUI, lesquelles et à quel âge :

A-t-il des problèmes de santé (entourer la mention choisie) ?

ASTHME - DIABETE - EPILEPSIE

SPASMOPHILIE - MALADIE CARDIAQUE - DEPRESSION

ANOREXIE/BOULIMIE - AUDITION - VUE - ALLERGIE

AUTRES :

A-t-il des besoins éducatifs particuliers (entourer la mention choisie) ?

DYSLEXIE - DYSPRAXIE - DYSPHASIE - DYSCALCULIE PRÉCOCITÉ

INTELLECTUELLE - TROUBLES DE LA CONCENTRATION

DEMANDES SPÉCIFIQUES (entourer la/les mention(s) choisie(s))

- PAI (projet d'accueil individualisé, maladie et traitement) - Aménagements baccalauréat
- PAP (plan d'accompagnement personnalisé, Dys-) - PPS (projet personnalisé de scolarisation)
- PAS (projet d'accompagnement de la scolarité pour les EIP)

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

FICHE D'URGENCE

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

MEDECIN TRAITANT : Nom :téléphone

..... SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père :

La Mère :

Le Tuteur :

LECTURES OBLIGATOIRES

RENTREE 2026/2027

PROGRAMME DE LECTURES OBLIGATOIRES EN FRANÇAIS

RENTRÉE 2026

ENTRÉE EN SECONDE : 2 LIVRES AU CHOIX PARMI LA LISTE SUIVANTE



Les Adolescents troglodytes d'Emmanuelle Pagano, 2007. Adèle est conductrice de navette scolaire sur un plateau très isolé, en altitude. Elle transporte une dizaine d'enfants et d'adolescents, essentiellement des fratries, dont les histoires se mêlent à la sienne. Pendant les trajets, dans les intempéries, ses souvenirs, ses pensées, glissent sur les routes écartées, pendant que grands et petits parlent, se disputent, se taisent. Elle se souvient de son corps mal ajusté, de sa propre adolescence douloureuse.

Le Pingouin d'André Kourkov, 1996. Pour tromper sa solitude, Victor Zolotarev a adopté un pingouin au zoo de Kiev en faillite. L'écrivain au chômage tente d'assurer leur subsistance tandis que l'animal déraciné traîne sa dépression entre la baignoire et le frigidaire vide. Alors, quand le rédacteur en chef d'un grand quotidien propose à Victor de travailler pour la rubrique nécrologique, celui-ci saute sur l'occasion. Un travail tranquille et lucratif sauf qu'il s'agit de rédiger des notices sur des personnalités encore en vie. Et qu'un beau jour, ces personnes se mettent à disparaître pour de bon. Une plongée dans le monde impitoyable et absurde de l'ex-URSS. Un roman culte.

Un Monde à portée de main de Maylis de Kérangal, 2018 : À vingt ans, Paula entre dans le prestigieux Institut de peinture de Bruxelles. Elle y apprend à copier les surfaces qui composent le monde, à donner l'illusion des matières vivantes. Les nuits blanches s'enchaînent, les sentiments tournoient. Des studios de cinéma de Cinecittà, à Rome, au fac-similé de la grotte de Lascaux, elle s'immerge dans le travail. Sous son pinceau, les images enchevêtrent le passé et le présent, le loin et le proche, la fiction et la vie. Si Paula veut comprendre le monde qu'elle peint, il lui faudra d'abord le saisir de ses mains.

Auprès de moi toujours de Kazuo Ishiguro, 2006. Des adolescents étudient dans un pensionnat anglais. Tout paraît banal, à quelques détails près ... Vous allez découvrir une histoire étonnante qui va vous faire réfléchir sur ce que l'on nomme le transhumanisme. Mais ne divulgâchez pas l'intrigue du livre pour garder la surprise : ne visionnez pas le film, ne consultez pas Internet avant de découvrir ce qu'il advient des adolescents et des œuvres d'art auxquelles ils se consacrent.

A la ligne, Feuilles d'usine de Joseph Ponthus, 2019. C'est l'histoire d'un ouvrier intérimaire qui travaille dans les Conserveries de poissons et les abattoirs bretons. Jour après jour, il inventorie avec une infinie précision les gestes du travail à la ligne, le bruit, la fatigue, les rêves confisqués dans la répétition de rituels épuisants, la souffrance du corps. Ce qui le sauve, c'est qu'il a eu une autre vie. Il connaît les auteurs latins, il a vibré avec Dumas, il sait les poèmes d'Apollinaire et les chansons de Trenet. C'est sa victoire provisoire contre tout ce qui fait mal, tout ce qui aliène.

Madame Hayat d'Ahmet Altan, 2021. Fazil part faire des études de lettres loin de chez lui. Au quotidien, Fazil gagne sa vie en tant que figurant dans une émission de télévision, et c'est en ces lieux de fictions qu'il remarque une femme voluptueuse qui pourrait être sa mère. Parenthèse exaltante, Fazil tombe éperdument amoureux de cette Madame Hayat qui l'entraîne comme au-delà de lui-même. Quelques jours plus tard, il fait la connaissance de la jeune Sila. Double bonheur, double initiation, double regard sur la vie.



Avoir son **PASS' Région** est indispensable au LYCEE HONORE D'URFE pour :

- Entrer dans l'établissement par les portiques (externes, demi-pensionnaires, internes)
- Manger au self et obtenir 1 plateau (avec un compte crédité au préalable par la famille pour les élèves demi-pensionnaires.)

-Si vous êtes nouvel élève et n'avez jamais eu de **PASS' Région**

La demande sera effectuée directement au Lycée avec les services de la vie scolaire lors de la chaîne d'inscription. Le Pass 'Région sera réceptionné au lycée et distribué à la rentrée.

Le 1^{er} **PASS' Région** est **gratuit** et validé par le lycée avant la rentrée de septembre.

-Si vous êtes nouvel élève et avez déjà un **PASS' Région** de votre ancien établissement vous avez déjà un dossier existant .

Lors de votre affectation, votre dossier **PASS' Région** sera validé par le Lycée Honoré d'Urfé et un nouveau **PASS' Région** sera envoyé.

-Si vous êtes un ancien élève déjà scolarisé au Lycée Honoré d'Urfé

Le **PASS' Région** reste valable d'une année sur l'autre, il est revalidé par le lycée avant la rentrée de septembre.

En cas de perte, de vol, de casse

Sur le site <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr>, «Se connecter à son compte » pour demander un duplicata et ne surtout pas « déposer une demande de PASS' REGION ». Le nouveau PASS vous sera expédié sous 8-10 jours et 5€ seront débités sur votre crédit **PASS' Région**.

Assistance technique au 04.86.27.98.50

Il est fortement conseillé d'avoir une photo de votre **PASS' Région** dans votre portable (N° de carte nécessaire en cas de perte et pour le passage au self).

BULLETIN D'ADHESION A LA MAISON DES LYCEENS 2026-27



NOM DE L'ELEVE :

NOM DU PARENT SIGNATAIRE :

JE JOINS LA SOMME DE **8 EUROS** (CHEQUE OU ESPECES)

SIGNATURE :

L'ADHESION A LA MDL DONNE DROIT A :

L'ACCES A LA MDL (WI-FI, BABYFOOT, JEUX) ET A SA SALLE DE MUSIQUE

ETRE PRIORITAIRE SUR TOUTES LES ACTIVITES DE LA MDL (TOURNOI, ATELIERS...)

DEMI-TARIF SUR TOUTES LES ACTIVITES PAYANTES (LASER GAME, ETC...)

VOTER POUR LES ACTIVITES ET LE BUDGET DE LA MDL



Histoire des Arts

Quel public ?

Un **enseignement pluridisciplinaire** qui associe les Lettres, les Arts Plastiques, la Musique et l'Histoire.

Un enseignement rare que l'on peut prendre en **SPECIALITE** à partir de la 1^{ère} générale ou en **OPTION** dès la 2^{nde}.

3 heures en option / 4 à 6 heures en spécialité

Des **sorties nombreuses** en lien avec l'actualité culturelle et artistique (musées, expositions, galeries d'art, concertés et spectacles)

Des **rencontres avec des professionnels** du monde des arts et de la culture (artistes, conservateurs, scénographes, galeristes...)

Quel travail ?

Des comptes-rendus de sorties

Des billets de blog

Des exposés et des analyses d'œuvres

Des tables rondes pour la webradio du lycée

Des revues de presse culturelles

Un **projet partenarial** mené avec une institution ou un artiste donnant lieu à une restitution (montage d'une exposition, médiation publique dans un musée, etc...)

Aucun prérequis n'est attendu... sinon la capacité à être **curieux** et **ouvert d'esprit** !

Il faut aimer **apprendre** et **se laisser surprendre** !

En Histoire des Arts, on enrichit sa **culture générale**.

En Histoire des Arts, on découvre de **nouveaux métiers** et des parcours professionnels originaux.

En Histoire des Arts, on découvre le **fonctionnement des institutions culturelles** et du monde de l'art en général.

En Histoire des Arts, on élargit ses **compétences** et ses **connaissances** ; on **apprend autrement**, en classe et hors de la classe.

Pour plus de renseignements, consultez la page dédiée du site du lycée :



Lycée Honoré d'Urfé – 1 impasse Le Châtelier, 42100 Saint-Etienne –
ce.0420042t@ac-lyon.fr - 04 77 57 38 58

Professeur coordinateur : laurent.pirevre@ac-lyon.fr

Musique à Honoré d'Urfé

Le seul Lycée de Saint-Étienne à offrir aux élèves, de la seconde à la terminale, un enseignement musical complet et varié

Une option facultative :

- 2h de cours + 2h de pratique collective en seconde
- 2h de cours + 2h de pratique collective en première et en terminale

Une spécialité du parcours Arts :

- 4h de cours + 2h de pratique collective en première
- 6h de cours + 2h de pratique collective en terminale

Découverte culturelle et artistique, la pratique de la musique au lycée permet l'épanouissement et une intégration facilitée de chaque élève au sein de l'établissement.

Qu'il arrive d'un cursus scolaire traditionnel ou qu'il ait une pratique musicale en école de musique, tout élève peut bénéficier, sans prérequis, de l'enseignement de la musique au lycée Honoré d'Urfé. Seules comptent la motivation et l'envie. La diversité des publics qui intègre la section musique permet des rencontres et des échanges d'une grande richesse.

On choisit la section musique pour ...

- Réaliser des projets musicaux ambitieux
- Enrichir sa culture générale en développant sa sensibilité
- Apprendre à maîtriser sa voix et ses émotions
- Améliorer sa posture face à un public
- Découvrir des métiers liés à l'univers du spectacle
- Rencontrer et travailler avec des professionnels
- Apporter une valeur ajoutée à sa poursuite d'études
- ...

Quelques projets 2025 -2026



Dimanche 14 décembre 2023 : Concert Carols à la cathédrale Saint-Charles dans le cadre des festivités organisées par la ville de Saint-Étienne



24 janvier : Concert *Les plus belles chansons françaises* au Firmament à Firminy

5 février : Ciné-concert à 18h30 dans la salle polyvalente du lycée - Projet mené par les élèves de première spécialité



15 mars : Concert *Les légendes du Rock* au Zénith de Saint-Étienne



Mardi 12 et mercredi 13 mai à 20h : spectacle entièrement écrit et réalisé par les élèves de la section musique, sur le thème du cinéma, présenté à la Comète.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à me contacter
Christelle.Bossu@ac-lyon.fr

Vous pouvez nous suivre sur Instagram : @leszunfes